AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2264
FR0013181864-FS0715

1er juillet 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juillet 2020, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 29 juin 2020, par suite de la réception d'actions KLEPIERRE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir, à cette date, 16 306 935 actions KLEPIERRE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,39% du capital et des droits de vote de cette société[3] ;

- en baisse, le 30 juin 2020, par suite de la restitution d'actions KLEPIERRE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 14 797 435 actions KLEPIERRE [4] représentant autant de droits de vote, soit 4,89% du capital et des droits de vote de cette société[3].

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 1 559 132 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 302 664 095 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Dont 49 632 actions détenues à titre de collatéral.